



Recouvrement de créances bancaires

Par **FrançoiseRey**, le **12/09/2010** à **09:50**

Bonjour,

A la fin des années 76/77, je résidais alors en Corse, mon frère m'a demandé une procuration lui permettant de vendre les biens dont nous avons tous les 2 hérités.

Mon frère m'a certifié qu'il avait effectué ces versements en 2 fois (1/2 appartement, et par la suite (1/2 de la valeur d'objets d'art chinois de grande valeur), pas plus tard qu'hier matin (11/09/2010) que ces versements ont été effectués selon ses dires (et je le crois) à la BNP Bld Gambetta à Nice, mais ayant quitté Nice très rapidement (en moins de 8 jours) car j'avais eu une proposition de travail à Barcelone, et n'ayant aucune idée de que ces versements avaient été effectués car je ne me souvient même pas avoir eu un compte à Nice.

J'ai vécu antérieurement à Nice quelques mois, mais mon frère ne m'a jamais informée, même par téléphone, que ces ventes avaient été effectuées.

J'ai donc quitté Nice avec ma fille de 6 ans, sans un traitre sou et en toute sincérité, mon frère se mariant avec une avocate riche, je n'ai jamais osé lui poser de question car nos relations sont, et avaient été toujours très tendues et j'avais peur de lui.

Je tiens à souligner qu'après avoir effectué ces ventes, mon frère n'a pas jugé opportun de m'en aviser, j'ignorais donc absolument tout !

Je ne sais pas les temps de prescription dans ce cas: d'une part la BNP sur un compte "mort" car ignorant que j'y avais de l'argent je n'en ai jamais sorti ni un centime de franc, et par lui suite je crois que ces fonds passent à une Caisse de déports dont la prescription est de 30 ans.

D'autre part j'ai trouvé sur le Net une page que je vous communique ci-dessous, mais je ne sais pas s'il s'agit des loies françaises, car je vois que le Maroc y est aussi mentionné.

<http://www.lavieeco.com/votre-argent/5884-fortunes-en-desherece-et-si-vous-en-etiez-le-beneficiaire.html>

Merci des information que vous pourriez m'apporter, je peux à mon tour tenter de vous apporter des renseignements plus précis, mais mon frère qui habite Nice, continue à ne vouloir m'aider en rien et me soupçonne d'effectuer un chantage pour récupérer un argent que selon ses dires "j'ai dépensé sans compter"

Dans le pire des cas je voudrais lui démontrer qu'aucun mouvement, après ses versements ne s'est effectué sur mon compte car il ne pense pas une seconde que je suis de bonne foi.

Remerciements anticipés,

PS.- Je suis disposée à tenter vous donnez tous les renseignements complémentaires que vous pourriez me demander, si naturellement je peux vous les fournir.

Par mimi493, le 12/09/2010 à 19:27

Déjà, laissez donc tomber vos affaires de famille. Arrêtez de vous préoccuper de ce que pense votre frère. On dirait que vous avez 15 ans.

Vous avez disparu sans laisser d'adresse à votre banque, sans cloturer votre compte. Donc vous devez commencer par aller à la banque qui avait votre compte (prenez RDV avec un conseiller), qui vous dira de quoi il en retourne. Venez avec les documents concernant ce compte. Il est possible que vous n'ayez pas les renseignements de suite, que la banque doive faire des recherches.

Concernant la prescription de 30 ans, vu que la banque a du attendre avant de déclarer le compte en deshérence (si elle l'a fait), vous pourriez être encore dans les temps, si vous vous dépêchez un peu.